

SÉANCE DU 22 MAI 2019

19-05-117

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 16 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le 22 mai à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Régis GRELOT (pouvoir à Philippe Buisson), Omar N'FATI (pouvoir à Annie Pouzargue), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à Christophe Dardenne)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la nécessité de procéder à une actualisation du tableau des effectifs afin de tenir compte de l'évolution des emplois municipaux ;

Considérant la volonté de créer une brigade de nuit, il convient en conséquence de renforcer le service de la Police Municipale ;

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 20 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier
comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le
ID : 033-213302433-20190522-DELIB19_05_117-DE

- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet et suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet au service Propreté Urbaine, suite à départ à la retraite d'un agent avec effet au 1^{er} mai 2019
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet au service Marchés – Foire – Salon avec effet au 1^{er} mai 2019, suite à la mutation d'un agent
- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet dans le cadre d'un reclassement au service Courrier et Accueil général avec effet au 1^{er} mai 2019
- Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet 28/35h au service Périscolaire suite à la mutation interne d'un agent avec effet au 1^{er} mai 2019
- Création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps complet au service du Musée suite à la mutation interne d'un agent avec effet au 1^{er} mai 2019
- Création de 4 emplois permanents de Gardien Brigadier à temps complet
- Création d'un emploi permanent de Brigadier chef Principal à temps complet

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 28.05.2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

MAIRIE DE LIBOURNE
Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 22 MAI 2019

19-05-118

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 16 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le 22 mai à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Régis GRELOT (pouvoir à Philippe Buisson), Omar N'FATI (pouvoir à Annie Pouzargue), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à Christophe Dardenne)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

**MISE À DISPOSITION D'OFFICE DE PERSONNEL SUITE À UN TRANSFERT DE
COMPÉTENCE ENTRE LA CALI ET LA VILLE DE LIBOURNE - ANNÉE 2019**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L 5211-4-1 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Depuis le 1er janvier 2015 et le transfert de la compétence petite enfance/enfance/jeunesse, des agents de la Ville de Libourne sont partiellement mis à disposition de droit auprès de la Cali. Les postes et les quotités de mise à disposition ont évolué depuis cette date, notamment suite à la réforme des rythmes scolaires. Au 1er septembre 2018, les écoles de la ville de Libourne sont de nouveau passées à la semaine de 4 jours avec des conséquences sur les temps de répartition de mise à disposition des agents concernés.

A ce jour, 34 postes de la ville de Libourne sont partiellement mis à disposition auprès de la Cali dans les conditions suivantes :

- 2 postes de directeur,

- 29 postes d'animateur,
- 2 postes d'agent d'entretien,
- 1 poste de ludothécaire.

Afin d'acter les postes et les taux de mise à disposition des agents entre la CaLi et la ville de Libourne au 1er janvier 2019 mais également de simplifier les conventions qui sont à ce jour individuelles, il est proposé de d'approuver une convention collective regroupant l'ensemble des 34 postes mis à disposition entre les deux entités. Cette convention sera par ailleurs présentée au bureau communautaire de la CaLi.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

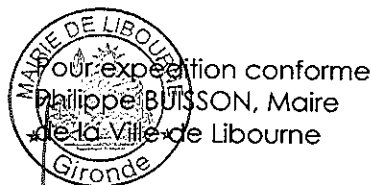
-maintient la mise à disposition partielle d'office d'agents de la ville de Libourne intervenant au sein des ALSH communautaires à hauteur de 34 postes

- approuve la convention de mise à disposition d'office de personnel suite à un transfert de compétence entre la CaLi et la ville de Libourne qui remplace les conventions précédentes et qui fixe les postes mis à disposition au 1er janvier 2019

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition afférente.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 28.05.2019
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



SÉANCE DU 22 MAI 2019

19-05-119

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 16 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le 22 mai à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Régis GRELOT (pouvoir à Philippe Buisson), Omar N'FATI (pouvoir à Annie Pouzargue), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à Christophe Dardenne)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

MODIFICATION DES CONDITIONS D'ADHÉSION AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET RENFORT DU CDG33

Par délibération du 11 février 2019, le Conseil Municipal a adhéré au service de remplacement et renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Le centre de gestion a depuis modifié les modalités de remboursement par les collectivités de la prestation assurée en adoptant (délibération du Conseil d'administration du 13 février 2019) une nouvelle grille tarifaire basée sur des forfaits horaires et de recherche de candidat.

Considérant que cette modification n'est pas de nature à modifier l'équilibre financier initial de la convention et vu la volonté de la Ville à poursuivre son adhésion,

Après en avoir délibéré,


Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-confirme l'adhésion de la Ville de Libourne à la convention d'adhésion au service de remplacement et renfort du CDG33;


-autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention


Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 28.05.2019
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne





SÉANCE DU 22 MAI 2019

19-05-120

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 16 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le 22 mai à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Régis GRELOT (pouvoir à Philippe Buisson), Omar N'FATI (pouvoir à Annie Pouzargue), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à Christophe Dardenne)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

MISE À DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AUPRÈS DE LA CALI.

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

La Ville de Libourne souhaite accompagner ses agents dans le cadre d'une politique de mobilité interne portée par la Direction des Ressources Humaines mutualisée sous forme de service commun. Celle-ci se traduit notamment par des immersions professionnelles au sein des services de la Ville mais également au sein des services du CCAS, de la CALI et de son CIAS étant précisé que ces dernières sont mises en place en cas de nécessité de remplacement ou de vacance provisoire de poste.

Ainsi, un agent de la ville de Libourne effectue un renfort administratif auprès du service commun des Finances de La Cali dans le cadre d'un remplacement.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser cette mise à disposition d'un agent communal auprès du service commun Finances de la Communauté d'Agglomération du Libournais par une convention à passer entre La Ville et la CALI pour acter notamment les conditions de remboursement de la rémunération et des charges afférentes,

Considérant le projet de convention de mise à disposition à temps complet d'un agent établi pour la période du 26 Mars au 30 Septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal:

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la CALI.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 28.05.2019
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 22 MAI 2019

19-05-121

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 16 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le 22 mai à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Régis GRELOT (pouvoir à Philippe Buisson), Omar N'FATI (pouvoir à Annie Pouzargue), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à Christophe Dardenne)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

SUBVENTION COS 2019

La Ville de Libourne apporte chaque année un appui financier aux associations qui œuvrent en faveur des œuvres sociales du personnel.

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 qui cerne les conditions d'octroi de subventions aux associations, une convention d'objectifs et de subventionnement doit être signée par la collectivité de l'organisme bénéficiaire.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2018 attribuant une avance de subvention 2019:

- Au comité des Oeuvres Sociales pour un montant de 50 000€

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 20 mai 2019

Après en avoir délibéré,

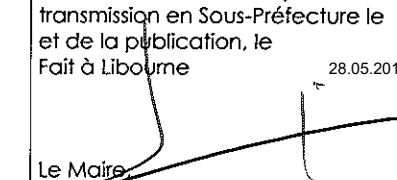
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


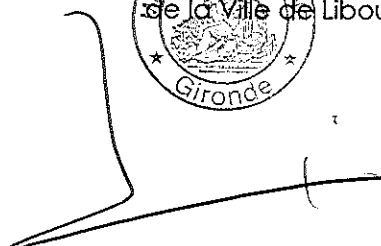
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à signer la convention d'objectifs et de subventionnement afférente et ses avenants éventuels
- à procéder à l'attribution et au versement de la subvention 2019 à l'association selon le tableau ci-dessous :

| | |
|----------------------------|-----------|
| Comité des Œuvres Sociales | 117 870 € |
|----------------------------|-----------|

Imputation budgétaire : chapitre 920.025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 28.05.2019

Le Maire
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 22 MAI 2019

19-05-122

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 16 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le 22 mai à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère Municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Régis GRELOT (pouvoir à Philippe Buisson), Omar N'FATI (pouvoir à Annie Pouzargue), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à Christophe Dardenne)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

PERSONNEL

SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE LIBOURNE - 2019

La Ville de Libourne apporte chaque année un appui financier aux associations qui œuvrent en faveur des œuvres sociales du personnel.

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 qui ceme les conditions d'octroi de subventions aux associations, une convention d'objectifs et de subventionnement doit être signée par la collectivité de l'organisme bénéficiaire.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2018 attribuant une avance de subvention 2019 à l'amicale du personnel pour un montant de 17 000€,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 20 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à procéder à l'attribution et au versement de la subvention 2019 à l'association et signer les conventions d'objectifs et de subventionnement afférente et leurs avenants éventuels selon le tableau ci-dessous :

| | |
|----------------------|-------------|
| Amicale du personnel | 43 522,26 € |
|----------------------|-------------|

Imputation budgétaire : chapitre 920.025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 28.05.2019
Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne